

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 19 octobre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2027600A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 13 octobre 2020 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique), les séismes et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 octobre 2020.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile*  
*et de la gestion des crises,*  
A. THIRION

*Le ministre de l'économie,*  
*des finances et de la relance,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances,*  
L. CORRE

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie, des finances  
et de la relance, chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation :  
L'administrateur du Sénat  
chargé de la 5<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,  
P. CHAVY*

ANNEXES

ANNEXE I

**COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

*Inondations et coulées de boue  
du 22 janvier 2018 au 25 janvier 2018*

Commune de Niévroz.

**DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 30 novembre 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2019*

Commune de Sisteron.

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> décembre 2019*

Commune de Volonne.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> août 2020 au 2 août 2020*

Commune de Montgenèvre.

**DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 22 novembre 2019 au 24 novembre 2019*

Commune de Tourrettes-sur-Loup (1).

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019*

Commune de Drap.

*Inondations et coulées de boue  
du 2 octobre 2020 au 3 octobre 2020*

Communes d'Andon (2), Bouyon (4), Conségudes (1), Ferres (Les) (2), Gourdon (2), Saint-Auban (2).

**DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 21 janvier 2020 au 23 janvier 2020*

Commune de Rivel (1).

*Inondations et coulées de boue du 11 mai 2020*

Commune de Couffoulens.

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS**

*Inondations et coulées de boue du 17 juin 2020*

Commune de Lison (1).

*Inondations et coulées de boue du 12 août 2020*

Communes de Maizières (1), Saint-Sylvain (1), Soignolles (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 12 août 2020 au 13 août 2020*

Commune de Valambray (1).

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2020*

Communes de Moutiers-en-Auge (Les) (2), Saint-Sylvain (2).

*Inondations et coulées de boue du 16 août 2020*

Commune de Courseulles-sur-Mer (1).

**DÉPARTEMENT DU CANTAL**

*Inondations et coulées de boue  
du 12 juin 2020 au 13 juin 2020*

Commune d'Andelat.

**DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR**

*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2020*

Communes de Crécey-sur-Tille (1), Villey-sur-Tille (1).

**DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR**

*Inondations et coulées de boue du 17 juin 2020*

Coatascorn (1), Lanvallay (1), Saint-Hélen (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 3 octobre 2020*

Hillion, Plaintel (2), Saint-Quay-Portrieux (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 4 octobre 2020*

Minihiy-Tréguier (1), Pordic (1).

**DÉPARTEMENT DU DOUBS**

*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2020*

Commune de Dasle (1).

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2020*

Commune de Dasle (2).

*Inondations et coulées de boue du 12 juin 2020*

Commune de Dasle (3).

*Inondations et coulées de boue du 17 juin 2020*

Commune de Dasle (4).

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME***Séismes du 11 novembre 2019*

Commune de Malataverne (1).

**DÉPARTEMENT DE L'EURE***Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) du 6 mars 2020*

Commune de Nassandres sur Risle (1).

*Inondations et coulées de boue du 11 août 2020*

Commune de Chambois (1).

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR***Inondations et coulées de boue du 11 août 2020*

Commune de Chaussée-d'Ivry (La).

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE***Inondations et coulées de boue du 15 août 2020*

Commune de Brest (2).

*Inondations et coulées de boue du 16 août 2020*

Commune de Saint-Sauveur (1).

**DÉPARTEMENT DU GARD***Inondations et coulées de boue  
du 19 septembre 2020 au 20 septembre 2020*

Communes de Cassagnoles, Mialet (1).

**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE***Inondations et coulées de boue du 25 avril 2020*

Commune de Coirac (2).

*Inondations et coulées de boue  
du 9 mai 2020 au 11 mai 2020*

Commune de Tresses (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 11 mai 2020 au 12 mai 2020*

Commune de Saint-Médard-en-Jalles.

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE***Inondations et coulées de boue du 13 août 2020*

Communes de Châteaugiron, Iffendic, Nouvoitou, Noyal-sur-Vilaine, Piré-Chancé.

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE***Inondations et coulées de boue du 10 juillet 2020*

Commune de Chasse-sur-Rhône.

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE***Inondations et coulées de boue  
du 11 juin 2020 au 13 juin 2020*

Commune de Précieux (1).

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE***Inondations et coulées de boue du 12 juin 2020*

Commune de Saint-Étienne-du-Vigan (1).

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE***Inondations et coulées de boue du 9 mai 2020*

Commune de Regrippière (La) (1).

**DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE***Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 22 décembre 2019 au 26 décembre 2019*

Commune de Monheurt (1).

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 9 mai 2020 au 11 mai 2020*

Commune de Réaup-Lisse (1).

*Inondations et coulées de boue du 10 mai 2020*

Commune de Castelnau-sur-Gupie (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 10 mai 2020 au 11 mai 2020*

Commune de Meilhan-sur-Garonne, Réaup-Lisse (1).

*Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 10 mai 2020 au 11 mai 2020*

Commune de Meilhan-sur-Garonne (1).

*Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> juin 2020*

Commune de Bazens, Galapian (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 25 juin 2020 au 26 juin 2020*

Commune de Bazens.

**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE***Inondations et coulées de boue du 21 juillet 2020*

Communes de Banassac-Canilhac, Canourgue (La), Grandrieu, Tieule (La) (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 19 septembre 2020 au 20 septembre 2020*

Communes de Barre-des-Cévennes (1), Bassurels (2), Gabriac (2), Moissac-Vallée-Française, Molezon (2), Pomicou (Le) (2), Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, Saint-André-de-Lancize (3), Sainte-Croix-Vallée-Française, Saint-Étienne-Vallée-Française, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Hilaire-de-Lavit (2), Saint-Martin-de-Lansuscle (3), Saint-Michel-de-Dèze, Saint-Privat-de-Vallongue (2), Vialas.

**DÉPARTEMENT DE LA MARNE***Inondations et coulées de boue  
du 3 février 2020 au 4 février 2020*

Commune de Heiltz-le-Maurupt.

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS***Inondations et coulées de boue du 12 août 2020*

Commune de Ligny-Thilloy (1).

*Inondations et coulées de boue du 14 août 2020*

Communes de Fortel-en-Artois (1), Frévent (1).

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES***Inondations et coulées de boue  
du 21 janvier 2020 au 23 janvier 2020*

Communes d'Eyne (2), Montferrer.

**DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN***Inondations et coulées de boue du 16 août 2020*

Commune de Lapoutroie (1).

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE***Inondations et coulées de boue du 17 juin 2020*

Communes d'Auxon, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur.

**DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME***Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> février 2020 au 9 juillet 2020*

Commune d'Hénouville (1).

*Inondations et coulées de boue  
du 12 février 2020 au 14 février 2020*

Commune d'Hénouville (1).

*Inondations et coulées de boue du 12 août 2020*

Commune du Havre (Le).

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME***Inondations et coulées de boue  
du 9 mars 2020 au 11 mars 2020*

Commune de Pont-Noyelles.

*Inondations et coulées de boue du 10 mai 2020*

Commune de Saint-Germain-sur-Bresle (1).

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2020*

Communes de Bettencourt-Rivière (1), Étoile (L'), Fontaine-sur-Somme, Prouzel.

*Inondations et coulées de boue du 14 août 2020*

Commune d'Argoules (1).

**DÉPARTEMENT DU TARN***Inondations et coulées de boue du 9 août 2020*

Commune d'Anglès.

**DÉPARTEMENT DU VAR***Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 24 novembre 2019 au 18 décembre 2019*

Commune de Régusse (1).

*Inondations et coulées de boue du 2 octobre 2020*

Commune de Fayence (4).

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE***Inondations et coulées de boue du 19 septembre 2020*

Communes de Challans (1), Sallertaine (1).

*Inondations et coulées de boue du 23 septembre 2020*

Commune de Jonchère (La) (1).

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE***Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 2 juin 2016 au 15 juin 2016*

Commune de Voisines (1).

*Inondations et coulées de boue du 16 septembre 2020*

Commune de Coulanges-la-Vineuse (1).

**DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE***Inondations et coulées de boue du 9 mai 2020*

Commune de Ville-d'Avray (1).

## ANNEXE II

## COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

**DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE***Inondations et coulées de boue  
du 14 novembre 2019 au 15 novembre 2019*

Commune de Chaffaut-Saint-Jurson (Le).

*Inondations et coulées de boue  
du 20 décembre 2019 au 21 décembre 2019*

Commune de Barcelonnette.

**DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR***Vents cycloniques du 12 août 2020*

Commune de Meulson.

**DÉPARTEMENT DE L'EURE***Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Grand Bourgtheroulde.

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE***Séismes du 19 février 2020*

Commune de Brest.

*Séismes du 19 février 2020 au 20 février 2020*

Commune de Roscanvel.

*Séismes du 15 mars 2020*

Commune de Relecq-Kerhuon (Le).

*Séismes du 27 juin 2020*

Commune de Plonéis.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE***Vents cycloniques du 13 décembre 2019 au 14 décembre 2019*

Commune de Farinole.

**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE***Inondations et coulées de boue  
du 11 août 2020 au 17 août 2020*

Commune de Castres-Gironde.

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE***Inondations et coulées de boue du 21 juillet 2020*

Commune de Saint-Étienne.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE***Inondations et coulées de boue du 11 août 2020*

Commune de Saint-Privat-du-Dragon.

**DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 3 mars 2020*

Commune de Saint-Urcisse.

*Inondations et coulées de boue  
du 9 mai 2020 au 10 mai 2020*

Commune Saint-Avit.

*Inondations et coulées de boue  
du 12 juin 2020 au 13 juin 2020*

Commune de Galapian.

*Inondations et coulées de boue  
du 19 juin 2020 au 20 juin 2020*

Commune de Bazens.

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS***Inondations et coulées de boue du 13 août 2020*

Commune de Beaumerie-Saint-Martin.

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES***Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)  
du 21 janvier 2020 au 23 janvier 2020*

Commune de Montferrer.

**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE***Séismes du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 août 2019*

Communes d'Arnage, Précigné.



**DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**

*Inondations et coulées de boue  
du 5 mars 2020 au 11 mars 2020*

Commune de Saint-Maixent-l'École.

*Inondations et coulées de boue  
du 6 mars 2020 au 8 mars 2020*

Commune de Mothe-Saint-Héray (La).

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**

*Inondations et coulées de boue du 16 août 2020*

Commune de Prouzel.

**DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

*Inondations et coulées de boue  
du 12 août 2020 au 13 août 2020*

Commune de Castelsarrasin.

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**

*Inondations et coulées de boue du 12 août 2020*

Commune de Marsangy.